



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 22 Mai 2025 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250522-D2025-5-3-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

Date de convocation :

16 mai 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **40**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **9**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le seize mai deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le seize mai deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Arrêts du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et du Schéma Directeur Vélo (SDV)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>CONDE-EN-NORMANDIE</u>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Régis DELIQUAIRE		
<u>LA VILLETTE</u>					
M. Daniel BREARD	X				
<u>PERIGNY</u>					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		
<u>PONTECOULANT</u>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUJALT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT				X	
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE					X
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	9	3	9
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	40				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	49				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises,

Vu le décret n° 2021-714 du 2 juin 2021 relatif aux plans de mobilité simplifiés,

Vu le schéma directeur cyclable national et les orientations en matière de développement de la mobilité douce,

Vu la délibération n°D2021-3-2-1 du 25 mars 2021, approuvant la prise de compétence mobilité pour l'Intercom de la Vire au Noireau,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-21-016 autorisant la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau à modifier ses statuts pour y ajouter la compétence « mobilité ».

Considérant l'opportunité pour la collectivité de se doter d'un outil stratégique de planification des mobilités, cohérent avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire,

Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'Intercom de la Vire au Noireau est alors compétence en matière de mobilités, elle organise en fonction des enjeux du territoire sa politique publique. Les autorités organisatrices de la mobilité peuvent élaborer un Plan de Mobilité Simplifié : outil simple et agile pour les territoires ruraux. Le cadre juridique du plan de mobilité est volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire.

Dans cette perspective, l'Intercom de la Vire au Noireau a initié l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié en juillet 2023. Cette étude a été étendue à la réalisation d'un schéma directeur cyclable sur l'ensemble du territoire communautaire (extension du schéma directeur de Vire Normandie).

La réalisation du PDMS et SDV s'appuie sur un diagnostic territorial mené en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux engagés sur ces thématiques. Des ateliers participatifs ont permis de co-construire des orientations et actions partagées.

Ces étapes ont structuré les projets de Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Vélo qui ont été présentés en Comité des Partenaires le 10 décembre 2024, en Commission Mobilité le 26 mars 2025 et en Bureau Communautaire le 26 mars 2025.

Conformément au processus de validation défini par le code de transports, article L1214-36-1, il importe désormais d'arrêter les projets de Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Vélo afin de les soumettre soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux concernés, ainsi qu'aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

De plus, un certain nombre d'organismes ou d'associations dont l'objet est mentionné dans l'article du Code des Transport, mentionné précédemment, pourront être consultés, à leur demande, sur le projet.

Au terme de cette période de consultation, les projets de Plan de Mobilité Simplifié et de Schéma Directeur Vélo seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis recueillis, avant d'être définitivement approuvés par le Conseil Communautaire.

Après avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 26 mars 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 30 avril 2025, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'arrêter les projets de Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Vélo de l'Intercom de la Vire au Noireau, annexés à la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à soumettre les projets de Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Vélo pour avis aux collectivités mentionnées à l'article L1214-36-1 du Code des Transports.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à répondre à toute demande de consultation émanant d'un organisme ou d'une association mentionnée à l'article L1214-36-1 du Code des Transports.
- D'autoriser, la Présidente ou son représentant à procéder aux modifications éventuelles pour tenir compte des avis recueillis.
- Habilitier la Présidente ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'G' and 'G'.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine'.